

## **Au commencement était l'alliance de l'Église et des femmes ?**

Paru dans Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Perrin, 2006 — CHAPITRE 3

La farouche mise à distance à laquelle nous convie la culture républicaine vis à vis de « l'Église » nous incite à croire que celle-ci est un tout homogène, ou du moins que ses « contradictions internes » sont et ont toujours été mineures, voire relèvent du simulacre pour « tromper l'ennemi ». Nous oublions, ou nous n'avons jamais su, qu'elle fut d'abord une communauté de fidèles traversée dès la mort du Christ par des crises et des conflits (théologiques et/ou politiques) d'une extrême gravité. Qu'elle s'est ensuite fait absorber par le pouvoir politique qui lui a imposé ses propres logiques, et qu'elle s'est profondément transformée – et encore divisée – au cours de cette phase. Que l'éclatement de l'empire romain a entraîné son propre éclatement. Que les appareils de chacune des églises chrétiennes nées de cet éclatement ont ensuite cherché à rétablir ou à maintenir leur collaboration avec les pouvoirs temporels sans perdre leur identité (c'est-à-dire leur discours spirituel, source de leur pouvoir social et politique), et même, pour l'église de Rome, à s'imposer comme un pouvoir supranational et primant si possible sur tous les autres pouvoirs – en suscitant partout oppositions et schismes... Autrement dit, que ce que nous appelons « l'Église », et qui ne désigne la plupart du temps que l'église romaine, a vraisemblablement été l'institution la plus traversée par les conflits idéologiques et politiques. Qu'elle fut, et demeure, tout le contraire d'un monolithe.

Cette complexité tous azimuts doit être constamment gardée à l'esprit et soigneusement évaluée en fonction des contextes, si l'on veut comprendre quoi que ce soit des relations qu'elle a entretenues avec les différents groupes constitutifs des sociétés où elle s'est implantée, a régressé, a recommencé de s'imposer, etc. Concernant les femmes, notamment – groupe lui-même ni homogène ni immobile –, son attitude n'a cessé de varier : non seulement dans le temps et l'espace, mais aussi en fonction des différentes composantes de cette grande institution, de leur implantation sociale, de leur rapport au pouvoir central (la papauté) et aux pouvoirs locaux (les rois, les aristocraties, les universités, etc.). Sauf à renoncer à toute historicité et à toute tentative de compréhension, on ne saurait soutenir que « l'Église a toujours été misogyne ».

Dans les temps qui suivent l'effondrement de l'empire romain, elle est même plutôt favorable aux femmes, du moins jusqu'à l'avènement des Carolingiens. Très affaiblie, en effet, par l'arrivée au pouvoir des peuples barbares, elle doit en grande partie son rétablissement spectaculaire, en Gaule tout d'abord, à quelques femmes, puis son expansion continue au zèle (non désintéressé d'ailleurs) de quelques milliers d'autres. Elle est en cela très ressemblante à l'église primitive, qui, faisant flèche de tout bois, n'avait pas craint de s'appuyer sur des femmes – à l'instar du Christ lui-même. Un souvenir que la hiérarchie tentait depuis longtemps déjà de faire oublier, mais qui restait vivace dans la communauté des croyants.

## **Convertisseuses, prêchuses et fondatrices**

Que la conversion de Clovis, quelques années à peine après son avènement, et alors qu'il était devenu l'un des souverains les plus puissants de l'ancien Empire romain, ait été considérée comme un miracle par les chrétiens de ce temps, on peut le concevoir aisément. Elle était en effet des plus improbables, et la situation était pour eux proprement désespérée. Alors que la religion du Christ était sortie de la longue période des persécutions et de la marginalité grâce à la conversion de l'empereur Constantin, en 312, puis était devenue religion d'État avec Théodose, dans les années 380, elle se retrouve à peine un siècle plus tard face aux pires difficultés dans l'ouest de l'Empire. Les nouveaux maîtres sont pour certains toujours païens (Alamans, Francs), mais pour la plupart ils sont convertis à l'arianisme, une croyance chrétienne déclarée hérésie depuis le Concile de Nicée en 325 (Ostrogoths, Wisigoths, Burgondes, Suèves...). C'est évidemment l'église de Rome qui est la plus affaiblie, et dans son centre même. L'affaiblissement de l'État sous les coups des Wisigoths au début du V<sup>e</sup> siècle, puis sa disparition définitive en 476, lui portent des coups majeurs ; elle a beau réorienter drastiquement ses conceptions, théoriser sa nécessaire indépendance vis-à-vis des pouvoirs temporels (les rois barbares comme les empereurs) et soigner sa différence vis-à-vis des églises d'Orient, elle devient une entité « provinciale », loin de Constantinople devenue la capitale de l'Empire comme de l'église chrétienne, tandis que Rome perd jusqu'à son statut de capitale régionale avec l'installation de Théodoric à Ravenne.

Lorsque l'évêque de Reims, Rémi, prend contact avec Clovis au lendemain de ses premières victoires, il sait que les Francs ne sont pas forcément hostiles aux chrétiens (le père du roi semble les avoir respectés), mais il est loin d'être rassuré. Il lui propose prudemment, assortie de quelques flatteries, une intelligente collaboration politique.

Une grande nouvelle, lui écrit-il, nous est parvenue : vous venez de prendre l'administration de la Belgique seconde. Ce n'est pas une nouveauté que vous soyez ce que vos parents ont toujours été [...]. Demandez conseil aux évêques ; si vous gouvernez en accord avec eux, le territoire soumis à votre autorité ne s'en trouvera que mieux<sup>1</sup>.

Dans ce pays christianisé de manière très superficielle depuis un siècle seulement, les évêques, tous issus de l'aristocratie sénatoriale ou consulaire gallo-romaine, exercent dans leurs cités, au-delà de leur magistère spirituel, un pouvoir civil effectif qu'ils ont progressivement acquis au cours de la longue période de désorganisation de l'État romain. Rémi ne fait donc pas des propositions en l'air au nouveau souverain. Il est clair toutefois que les responsables de l'église de Gaule n'espèrent pas convertir le nouveau roi, dont tout l'entourage est païen, qui est païen lui-même, et qui est apparenté à l'arien Théodoric le Grand, époux de sa sœur Aldoflède.

Deux femmes cependant vont grandement participer à la modification de cette donne. La première est Geneviève, fille d'une Romaine et d'un Franc romanisé devenu régisseur des terres de l'Empire, qui a pris le voile à Paris et s'active à maintenir vivant dans la capitale le souvenir de son premier évêque, Denis. Ayant hérité de la charge de son père, elle a pris un ascendant remarquable sur ses concitoyens en 451, lorsque la ville menaçait d'être attaquée par Attila, et elle a joué le même rôle dans l'organisation de la résistance à l'avancée des troupes de Childéric, le père de Clovis. Elle est la preuve vivante que la foi chrétienne peut parfois entraîner l'adhésion du peuple, qu'elle peut freiner la conquête des Francs – qu'il faut peut-être faire plus que ce que propose Rémi. La seconde est Clothilde, princesse burgonde convertie à la foi romaine, qui épouse

---

<sup>1</sup>. Cité par Gauvard, *La France au Moyen Age...*, p. 36.

Clovis vers 493. Peut-être ce mariage est-il piloté par des évêques, peut-être est-il consécutif à une alliance des Francs avec les Burgondes ou imposé par le Franc à ce peuple alors très affaibli par les divisions intestines, on ne sait. Néanmoins, selon une habitude apparemment assez fréquente chez les Barbares, on lui laisse toute liberté d'exercer sa religion (sa mère Carétène avait connu la même liberté du temps de son mariage avec le Burgonde arien Chilpéric, puis de son veuvage, sous le règne de son beau-frère Godegisel). La hiérarchie chrétienne place désormais tous ses espoirs dans la génération suivante, c'est-à-dire dans la reine : son premier enfant, qui ne vivra pas, est baptisé sur son insistance et malgré la réticence initiale du roi, vraisemblablement par l'évêque de Soissons, Principe, frère de Rémi. Quelques années plus tard, toutefois, à l'extrême fin du siècle, c'est le roi lui-même qui se convertit.

Les historiens soulignent depuis des lustres, et avec raison semble-t-il, le caractère hautement politique de cette décision. Le baptême, célébré en grande pompes par Rémi, procura en effet à Clovis non seulement un « beau prétexte pour guerroyer le Bourguignon puis le Wisigoth pour extirper l'arianisme de la Gaule<sup>2</sup> », mais surtout le moyen de se concilier les élites gallo-romaines, et donc de conquérir tout le sud du pays sans avoir à combattre ou presque. L'intelligence du geste, incontestable, n'implique cependant pas qu'il était inéluctable, et il ne peut guère être intervenu sans pression de son entourage chrétien, c'est-à-dire au premier chef de Clothilde et de quelques évêques : Rémi, Principe, mais aussi Vaast (évêque d'Arras). La même combinaison est également à l'origine d'autres conversions décisives. Amalberge, fille de l'arien Théodoric le Grand et nièce de Clovis, choisit à son tour la religion romaine et convertit son mari le Burgonde Sigismond, au tout début du VI<sup>e</sup> siècle ; son geste entraîna, de la même manière que chez les Francs, la conversion de ses troupes. Ingonde, fille de Brunehilde et de Sighebert, mariée à Herménégild, fils aîné du roi des Wisigoths d'Espagne Leugiwild, convainc de même son mari d'abandonner l'arianisme – ce qui provoque une guerre entre père et fils, qui se termine par la mort des nouveaux convertis. Berthe, la fille de Charibert, mariée au païen Ethelbert, roi de Kent, conserve comme Clothilde sa religion après son mariage, et entraîne de la même manière, quelques années plus tard, la conversion de son mari. Dans chaque cas, nous voyons des évêques travailler au coude à coude avec ces femmes : Avit auprès d'Amalberge, Léandre auprès d'Ingonde, Liuthard et Augustin de Cantorbéry auprès de Berthe<sup>3</sup>. C'est sur elles qu'ils comptent, autant que sur leur propre rhétorique, pour entraîner les nouveaux maîtres à se faire les alliés de Rome.

Les autorités religieuses comptent également sur elles, en partie du moins, pour la diffusion de la foi chrétienne dans l'ensemble du royaume. Rien de vraiment neuf ici. Les temps héroïques de l'église primitive avaient vu quantité de femmes s'engager dans la promotion du message du Christ et la conversion des populations, au mépris de leur vie bien souvent ; elles avaient été dûment remerciées de leurs bons et loyaux services par des canonisations en rafale. L'église de Gaule elle-même avait ses héroïnes, comme Blandine, martyrisée à Lyon au II<sup>e</sup> siècle, ou Geneviève, encore en vie au tout début du VI<sup>e</sup> siècle mais déjà révéérée comme sainte depuis des décennies. Ses responsables s'adressent donc aux rois et aux reines, aux grands et aux grandes, pour qu'ils prennent en charge la création et l'animation du dense réseau d'églises et de monastères qui recouvre petit à petit l'ensemble du territoire. Sur les deux cents à deux cent cinquante monastères existants à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, au moins trente-quatre sont des maisons

---

<sup>2</sup>. Pasquier, *Les Recherches de la France...*, V, 1, vol. 2, p. 997 [1607].

<sup>3</sup>. Voir Gobry, pp. 93-94, 211-217, 229-230.

féminines (ou doubles), et il s'en établit au moins soixante-cinq de plus au siècle suivant. On doit à Clothilde la construction de basiliques à Rouen, à Auxerre, à Tours, à Paris (celle de la Montagne Sainte-Geneviève, en l'honneur de la patronne de Paris, où elle et son mari devaient être inhumés), probablement encore une à Reims et une autre à Laon, ainsi que celle de l'abbaye de Nesle-la-Reposte, dans le diocèse de Troyes, et un monastère aux Andelys. Sa fille consacrée, Tichilde, fonde l'abbaye de Saint Pierre à Sens. Ulrogothe, épouse de Childebert, est certainement à l'origine de la fondation de Notre-Dame, et elle est peut-être derrière une bonne partie des nombreuses fondations attribuées à son mari. Sa belle-sœur Radegonde, que Clothaire avait enlevée puis épousée de force, crée un hôpital avant d'entrer dans les ordres du vivant de son époux avec la complicité de l'évêque de Noyon, Médard, et de fonder l'abbaye de Sainte-Croix à Poitiers. Brunehilde, qui l'aide à faire de ce monastère un centre de pèlerinage international en y faisant venir de Constantinople un morceau de la vraie croix, fonde elle-même à Étampes un monastère de femmes, à Autun un monastère masculin, un monastère féminin, et un hospice ; elle fait aussi restaurer l'abbaye d'Ainay à Lyon, construire une basilique à Laon dédiée à saint Vincent, ainsi que « de magnifiques églises en beaucoup de lieux sous le nom de saint Martin » ; ainsi le rapporte Aimoin, l'un de ses pires détracteurs, à l'époque de Pépin le Bref, ajoutant : « Les édifices fondés par elle et qui durent jusqu'à ce jour, sont si nombreux que cela semble incroyable, qu'ils aient pu être construits par une seule femme, et qui régnait seulement en Austrasie et en Bourgogne »<sup>4</sup>. Balthilde restaure quant à elle le monastère de Chelles et fonde celui de Logium dans la province de Rouen.

À chaque génération, des reines franques fondent ainsi des institutions religieuses ou prennent à leur charge celles qui ont été créées auparavant. Au-delà d'elles, de nombreuses filles et femmes de l'aristocratie franque ou gallo-romaine participent à l'établissement du réseau de monastères, en s'y installant avec les reines qui s'y retirent, en les dirigeant, ou en en fondant d'autres. Césarie devient la première abbesse de Saint-Jean d'Arles, où est inaugurée une règle que choisiront de nombreux autres établissements féminins. Radegonde installe Agnès à la tête de celui de Poitiers. Balthilde fait de même à Chelles avec Bertille. Fare fonde Faremoutiers, Austreberthe Pavilly, Aldegonde le monastère de Maubeuge. Odile rassemble autour d'elle plus de cent jeunes filles de l'aristocratie austrasienne dans l'établissement qu'elle ouvre sur le Mont qui porte depuis son nom. Ida, épouse de Pépin de Landen, fonde le monastère de Nivelles où officiera plus tard comme abbesse sa fille Gertrude. Son autre fille, Begga, mère de Pépin de Herstal, crée le monastère d'Andenne dont elle devient la première abbesse. Leur cousine Modeste devient celle d'Horren. La mère de celle-ci, Sévère, sœur d'Ida, était pour sa part abbesse de Saint-Symphorien de Trèves... Toutes ces femmes ou presque, et bien d'autres qu'on ne peut citer ici, devaient être canonisées, ce qui dit assez l'importance que l'Église attachait aux services qu'elles lui avaient rendus.

La fondation et l'animation de monastères, grandes propriétés à la fonction économique, culturelle et politique considérable, sont de loin les emplois féminins préférés des autorités ecclésiastiques pour marquer la progression de l'église chrétienne. Mais la participation des femmes à l'établissement de la foi romaine en Gaule s'observe encore dans d'autres rôles. S'autorisant d'une tradition bien ancrée dans l'église primitive, certaines prennent le voile sans rejoindre un couvent, quel que soit

---

<sup>4</sup>. Cité par Dubreucq, « Le monachisme féminin... », qui fournit d'utiles tableaux sur cette activité des reines (p. 69-71). On trouve une liste impressionnante de leurs fondations à la fin de l'ouvrage de Gobry, *Les Premiers Rois...*, p. 355 et suiv.

leur statut matrimonial : elles signalent ainsi qu'elles ont choisi de vivre désormais dans la chasteté et la simplicité, faisant la charité autour d'elles, donnant l'exemple d'une vie conforme aux messages du Christ. D'autres, vierges ou veuves, exercent comme diaconesses auprès des ecclésiastiques, c'est-à-dire les aident dans certaines tâches, notamment pour l'administration des sacrements et les soins aux malades – autre tradition remontant aux premières générations des disciples du Christ<sup>5</sup>. Certaines célèbrent même l'eucharistie en compagnie de prêtres itinérants, qui se déplacent avec elles et sont reçus avec elles sous les mêmes toits – d'où le nom de *conhospitæ* (« cohôtesse ») qu'on leur donnera ; il semble que cette pratique soit surtout le fait du clergé breton issu de l'immigration irlandaise, qui a les idées particulièrement larges en matière d'égalité des sexes, à l'image de l'évangéliste de l'Irlande, Patrick. Enfin, d'autres encore – et sans doute une bonne partie des mêmes – prêchent la bonne parole, là encore selon une tradition ancienne ; on voit mal que Geneviève ait acquis son aura sur les Parisiens en restant claquemurée dans son couvent. Tous les monastères sont d'ailleurs des centres d'évangélisation.

C'est donc en partie grâce à quelques femmes de l'aristocratie franque que l'église de Gaule a pu renouer son alliance avec les puissances politiques : continuer à exister, demeurer en position de pouvoir, et même prospérer comme jamais, puisque ce qui était devenu le plus grand royaume d'Occident était aussi désormais le premier royaume chrétien. Et c'est en partie grâce à quelques centaines, peut-être quelques milliers d'autres, qu'elle a pu étendre et approfondir son implantation locale, peser de plus en plus lourd dans l'ensemble de l'église romaine. Mais ce n'est pas seulement pour le travail de conversion et de propagation de la foi qu'elle s'est appuyée sur les femmes. C'est aussi bien souvent, dans une époque où les deux aspects sont intimement mêlés, pour le maniement même des affaires publiques.

### **La reine et les évêques : naissance d'un modèle de gouvernement**

Évoquant dans le chapitre précédant la première « régence » de la dynastie mérovingienne, sur laquelle on ne sait rien, nous avons vu que l'étonnant calme régnant en Gaule après la mort de Clovis nous contraint de postuler un large consensus de l'entourage royal autour de Clothilde, d'abord pour le partage entre les enfants du roi, ensuite pour la gestion des quatre territoires réservés aux plus jeunes. Lorsque la conquête reprend, en effet, douze ans plus tard, c'est sans qu'aucun chaos ne se soit installé entre temps dans ces contrées.

Au sein de cet entourage, le poids des évêques ne fait aucun doute, ni leur rôle pour maintenir Clothilde au poste de commande, puis pour l'y soutenir. La direction des peuples n'était pas confiée aux femmes chez les Barbares, et il est assez probable que, laissé à lui-même, le groupe des « barons » francs aurait désigné Théodoric comme leur chef, ou l'un d'entre eux. Chez les Romains non plus, dira-t-on, la direction des peuples n'était pas confiée aux femmes, mais Rémi, Principe, Vaast et les autres n'étaient pas des généraux romains, et surtout leur objectif principal n'était pas d'assurer la pérennité du système patriarcal des anciens maîtres. Pour la consolidation de l'alliance avec les nouveaux, pour l'improbable baptême des enfants royaux, pour la stupéfiante conversion du roi, pour l'exemple donné aux puissants, en bref pour leur survie

---

<sup>5</sup>. Voir Aubert, *Antiféminisme et christianisme*, p. 170. Les diaconesses étaient consacrées par l'imposition des mains, comme les diacres. Sur les rapports entre hommes et femmes dans l'église primitive, voir Brown, *Le Renoncement à la chair...*

politique et religieuse, Clothilde s'était révélée un élément déterminant. Pourquoi prendre le risque de tout mettre à terre en redonnant la main aux chefs francs ? Tant qu'à innover, il fallait aller dans ce sens-là.

La fin du pouvoir de Clothilde correspond d'ailleurs à leur propre défaite. Avant de se livrer aux actes les plus cruels sur leur propre sang, les fils de la reine s'en prennent non seulement à leurs cousins pour agrandir leur territoire, mais au seul autre royaume barbare passé à la foi chrétienne – au grand dam des évêques des deux territoires. Déboutée du commandement, elle se réfugie au monastère de Saint-Martin de Tours, où elle mourra vingt ans plus tard, à l'abri des fureurs qui déchirent sa descendance.

L'accord des chefs francs à cette solution inédite ne peut pas non plus être mise en doute. Sous le règne de Clovis, la conquête n'avait pas cessé. Aussi convaincus aient-ils été de l'intérêt d'une alliance avec les autorités religieuses (ils s'étaient convertis en même temps que leur roi), ces hommes avaient tout ce qu'il faut de vaillance, d'entraînement et de résolution pour ne pas se laisser intimider par une poignée d'évêques et une femme. Il faut croire qu'ils trouvèrent leur avantage à cette paix des braves. On voit mal, du reste, pourquoi la configuration qui allait si bien fonctionner pour les mères de rois mineurs jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle n'aurait pas été trouvée d'emblée : pour gérer des territoires dont les maîtres sont encore enfants, pour gérer les affaires courantes d'un grand royaume, il faut des responsables, et ces responsables doivent être bien rémunérés. Nul doute que les anciens compagnons d'arme de Clovis trouvèrent à s'employer au-delà de leurs espérances dans le pays qu'ils avaient conquis, et sans pour autant risquer leur peau tous les jours. Il est toutefois loisible d'imaginer qu'il fallut argumenter dur pour les convaincre d'adopter cette solution qui s'opposait à leurs coutumes. Et que cette bataille-là revint aux évêques, autant qu'à la reine.

Ainsi se met en place, du vivant de Clovis, une alliance inédite de « barons » saliens et d'évêques gallo-romains autour d'un roi, d'une reine et de leurs enfants. Une alliance qui fonctionne si bien qu'elle se maintient souvent lorsque la pièce maîtresse du dispositif vient à manquer – tant qu'aucun héritier adulte ne vient la mettre à mal. L'accession au pouvoir de Frédégonde, de Brunehilde, de Nanthilde, d'Himnechilde, de Balthilde (pour ne parler que du royaume des Francs) ne peut pas s'expliquer autrement que par la solidité de cette combinaison, qui du reste fera ses preuves durant des siècles.

Le rôle central des évêques des temps mérovingiens dans l'adoption de ce système est lié à l'importance qu'ils prennent immédiatement dans le groupe dirigeant. Sans doute les civils qui le composent (maire du palais, connétable, référendaire...) sont-ils, au début du moins, culturellement plus proches du roi, et fort puissants, puisqu'ils détiennent des « postes » aussi essentiels que « l'intérieur », les finances, l'armée, la justice... Pourtant, très vite, l'implantation locale des évêques, leur culture classique, leur pragmatisme, leur habitude des affaires, leur connaissance du pays conquis, en font des auxiliaires infiniment précieux. Au reste, le fossé culturel qui les sépare de la noblesse franque est assez mince. On a vu que, sous la puissance romaine, ils étaient dotés du pouvoir civil sur leurs cités. Dans le nouvel État, ils parviennent à conserver cette puissance malgré la mise en place des comtes qui en sont officiellement chargés. L'administration d'un siège épiscopal ne diffère d'ailleurs guère de celle des autres circonscriptions : elle est « organisée sur le modèle laïque », avec comme gouverneur l'évêque, comme sénat le *presbyterium* (composé des prêtres et des diacres), et comme adjoint de l'évêque et chef de l'administration, l'archidiacre<sup>6</sup>. Dirigeants civils autant que spirituels (si tant est...), les évêques s'engagent fréquemment dans les affrontements

---

<sup>6</sup>. Gobry, *Les Premiers Rois...*, p. 343 ; voir également p. 93.

armés, et n'hésitent même pas toujours à faire le coup de poing, y compris pendant les conciles, contre leurs collègues. Enfin, les grandes familles gallo-romaines dont ils sont issus sont les premières à s'apparenter avec l'élite guerrière franque. Ils ont bien des raisons de s'entendre avec les nouveaux maîtres.

Ils ont par ailleurs bien des raisons de s'entendre avec les nouvelles maîtresses. D'une part, les auxiliaires religieux de la monarchie franque n'ont rien à voir avec les clercs élevés dans la haine des femmes qui peupleront un jour les allées du pouvoir. Tous ou presque sont de grands aristocrates. Si certains sont des moines ou des ermites arrivés au poste d'évêque avec la vénération populaire, la plupart sont d'anciens laïcs mariés parvenus tardivement à cette charge, après la mort du titulaire précédent – leur père, leur oncle, ou leur cousin. Ils entrent alors dans les ordres et continuent de vivre avec leur épouse, en s'engageant officiellement à vivre avec elle *sicut angeli*, « comme des anges ». C'est avec elle, l'*episcopia*, personnage répandu dans toute l'Antiquité tardive, qu'ils ont bien souvent bâti leur carrière, ou à elle qu'ils la doivent. En témoigne l'exemple de Placidine récemment remis en lumière par Roger-Xavier Lantéri (en compagnie de quelques autres) : la dame, une riche aristocrate, était à la fois arrière-petite-fille de Sidoine Apollinaire (poète et préfet de Rome puis évêque de Clermont-Ferrand), petite-fille d'évêque, et épouse du « métropolitain » de Bordeaux, autrement dit d'archevêque<sup>7</sup>... On peut penser qu'une fois devenus ce qu'ils sont, ces hommes continuent de réfléchir avec leurs épouses à la meilleure conduite à suivre.

D'autre part, les évêques sont engagés dans la construction du réseau de monastères que l'église de Gaule a décidé de mettre en place sur le territoire qu'elle contrôle ; ils y travaillent avec le roi et la reine, mais aussi et surtout avec les femmes de la famille royale, plaçant au passage aux bons postes, sans distinction de sexe, des membres de leur famille (Fare est la fille de l'évêque de Meaux, Faron, Césarie la sœur de l'évêque d'Arles, Césaire). Les reines, elles, tirent des dons faits à l'Église – et notamment des fondations de monastères, sur les terres qu'elles possèdent en propre – une grande partie de leur légitimité et de leur pouvoir. Comme l'analyse Nira Pancer après d'autres historiennes, ces fondations, ces sommes consacrées à la construction ou à la réparation des églises ou des hôpitaux, « contribuaient à transformer leur préséance de fait en distinction officiellement reconnue, et cela indépendamment de l'autorité de leurs époux<sup>8</sup>. »

Les évêques sont également fort intéressés par l'accroissement de l'influence de l'Église sur le pouvoir politique et sur l'ensemble de l'élite franque, garante de leur propre pouvoir. L'introduction croissante de références chrétiennes dans la Loi salique, les infléchissements d'ordre symbolique marquant le recul de la culture païenne dans les mœurs, ne peuvent guère être attribués à des rois aussi sanguinaires et impérieux que l'effroyable galerie évoquée au chapitre précédant ; chaque recul des traditions barbares devait même agacer les chefs francs. En revanche, ces modifications peuvent aisément être attribuées à l'alliance des évêques et des reines ; celles-ci devaient lâcher du lest à leurs principaux alliés pour conforter leur autorité politique ; au passage, d'ailleurs, on l'a vu, elles récupéraient souvent en avantages pour leur propre sexe ce qu'elles perdaient en « barbarité ».

Enfin, il est vraisemblable que, vite spécialisés par la monarchie dans des tâches administratives ou diplomatiques – surtout après la création par Clothaire II de l'école

---

<sup>7</sup>. Voir le chapitre consacré à « L'*episcopia* ou la femme de l'évêque : Placidine, Suzanne, Magnatruide, Euphrasie... » (Lantéri, *Les Mérovingiennes...*, p. 193-200).

<sup>8</sup>. Pancer, *Sans peur et sans vergogne...*, p. 225.

palatine (ouverte dans le palais même du roi) qui permit de « produire » des fonctionnaires royaux pour les placer à la tête des évêchés – ces cadres d'un type nouveau s'entendent mieux avec les reines qu'avec les « guerriers » du gouvernement lorsque le roi vient à manquer. Les reines seules au pouvoir sont écartées par leurs fils, leurs petits-fils, d'autres parents mâles, des maires du palais, des complots de la noblesse franque, voire des rivales..., pas par des évêques. Aucun ne semble d'ailleurs épargné lors de la chute d'une souveraine. En revanche, on les voit fréquemment demeurer à leur poste lorsque l'une d'entre elles arrive au pouvoir – accession à laquelle ils ont sans aucun doute donné la main. Après le meurtre de son mari, Frédégonde cherche – et trouve – l'appui de « trois évêques et trois cents grands<sup>9</sup> », dit Grégoire de Tours, les premiers étant associés au traité de paix qu'elle signe ensuite avec Gontran. Grégoire lui-même, protégé de Brunehilde, demeure à son service lorsqu'elle devient veuve, et il est à ses côtés lors de la signature du pacte d'Andelot ; la reine décrète (en contre-partie ?) une prescription pour laquelle militait l'église de Gaule depuis près de cent ans, à savoir l'interdiction des mariages entre très proches parents (596). Nanthilde et Balthilde, pour leur part, conservent l'une après l'autre, et quasi intacte, la fameuse équipe qui avait fait ses preuves sous Dagobert : Éloi, Landry, Dadon [saint Ouen], Didier de Cahors...

### **Les femmes dans la cité de Dieu : abbesses, moniales, savantes, ermites, recluses**

L'intérêt que pouvaient trouver les évêques et les reines à travailler ensemble est assez manifeste. Reste à comprendre celui que d'autres femmes ont vu à s'investir dans l'œuvre d'évangélisation et de propagation de la foi chrétienne, ce qui suppose d'écarter d'emblée les interprétations idéalistes (« la femme est naturellement plus religieuse que l'homme ») ou leurs variantes républicaines (« les femmes font ce que leur disent les curés »). Ce n'est pas l'imbécillité congénitale qui pousse les femmes du Moyen Âge vers les ecclésiastiques ou vers les monastères, mais bien l'intérêt. Un intérêt dicté par les conditions de vie de cette époque, et qui se décline en quelques mots : sécurité, liberté, ouverture intellectuelle, et pour certaines là encore, pouvoir.

Aucune statistique ne nous a été transmise concernant l'insécurité de ces époques. Il est probable toutefois qu'elle devait être grande. Les tarifications pointilleuses des rapt, viols, meurtres, injures, ventes de prisonniers, castrations et autres mutilations inscrites dans la Loi salique laissent peu de doutes sur la rudesse des mœurs de l'ancienne « douce France ». D'autre part, le banditisme local dut prospérer un peu partout en Gaule entre le IV<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, encouragé par l'effondrement de l'autorité romaine, puis par les guerres intestines endémiques dans la monarchie franque, ou encore par les invasions étrangères au début et à la fin de la période. Même si les femmes, on l'a vu, étaient certainement moins manchotes qu'à d'autres époques devant une arme, elles devaient néanmoins être régulièrement confrontées à la violence physique – que celle-ci soit le fait d'étrangers ou de proches, qu'elle vise tout un chacun ou le sexe féminin plus particulièrement (rapt, viols, harcèlement sexuel, remariages forcés...). À nombre de ces femmes (comme à nombre d'hommes du reste) avides de sécurité, et notamment aux veuves qui ne pouvaient pas assurer leur propre protection et ne désiraient pas retomber sous celle d'un membre de leur famille, la vie dans un monastère devait paraître une solution très acceptable, d'autant que l'Église obtint rapidement que ses

---

<sup>9</sup>. Grégoire de Tours, *Histoire...* VIII-9, vol. 2, p. 136.

terres, comme ses lieux de culte, soient des « sanctuaires » placés sous la protection même du roi. Beaucoup de couvents de femmes étaient d'ailleurs bâtis dans les villes, où ils étaient plus à l'abri des attaques des hommes, comme celle que raconte Grégoire de Tours à propos des démêlés de Bertheconde et de son mari : furieux qu'elle l'ait quitté pour rejoindre sa mère Ingitrude dans le couvent qu'elle a fondé à Tours, il la poursuit jusque dans la basilique Saint Martin

avec beaucoup d'hommes à sa suite pour l'expulser dudit lieu saint. Or elle était vêtue de l'habit religieux et elle déclara qu'elle avait accepté de faire pénitence ; mais elle dédaigna de suivre son mari<sup>10</sup>.

La prépondérance des veuves parmi les fondatrices de monastères, comme parmi leurs pensionnaires, comme parmi les femmes qui prennent le voile chez elles, doit certainement être mise en relation avec les interventions nombreuses prises en leur faveur, que ce soit dans la Loi salique, par capitulaires royaux ou par décisions conciliaires. En 561, par exemple, Sighebert (ou Brunehilde) établit que l'État versera des allocations aux veuves ; en 673, Childéric II (ou Brunehilde) décrète que celles qui ne se remarieront pas et resteront chez elles en « changeant de vêtement, selon la coutume des premiers temps, seront sous la garde du prince<sup>11</sup> ». Sous les Carolingiens, des mesures sont prises dans tout l'Empire pour les protéger. L'Église est assurément, avec les reines, derrière la plupart de ces décisions. C'est elle qui s'offre, en effet, à protéger les veuves, avec l'aval de l'État qui y voit sans doute un élément de maintien de l'ordre (les veuves pauvres étant menacées de tomber dans la prostitution, les plus aisées de se voir dépouillées de leurs biens). Moyennant quoi, c'est elle qui récupère une bonne partie des legs des veuves. Donnant donnant.

La vie au couvent représentait par ailleurs une alternative nouvelle pour les femmes de Gaule, Franques ou autres. Jusqu'à ce qu'elle se présente, la plupart d'entre elles devaient être mariées, officiellement ou non – à moins d'être affligées d'une laideur ou d'un handicap particulier, grâce auquel elles demeuraient dans leur parentèle. Celle-ci diminuant rapidement au profit de familles restreintes, les jeunes filles incasables durent voir s'appesantir sur elles la tutelle d'un parent proche, pas forcément bienveillante ni, du reste, dénuée de sexualité imposée. Quant aux casables qui ne désiraient pas se marier – le choix du conjoint n'étant certainement pas monnaie courante, et les brutalités conjugales n'étant condamnées par aucune loi –, elles devaient susciter des manifestations de mécontentement ou d'hostilité dans leur famille. À une partie de ces femmes, l'Église chrétienne offrait, pour la première fois peut-être, la possibilité d'échapper au sort commun. Sa tradition déjà longue de valorisation de la virginité et du célibat consacré devait leur donner, tout autant que le prestige de ses monastères, des arguments pour s'opposer à la volonté de leurs parents et négocier l'octroi d'une dot leur permettant d'intégrer un couvent, voire d'en fonder un. Nombre de récits de fondations féminines relatent du reste des épisodes conflictuels entre la fondatrice et son milieu ; même s'il est possible qu'il s'agisse d'un *topos* destiné à dissimuler la part d'arrangement qui présidait forcément à ces fondations, puisque la famille devait consacrer des terres au nouvel établissement, il n'empêche que la fille ainsi installée devait être pour le moins consentante. Et les récits en question, largement diffusés dans les familles du voisinage, devaient encourager les femmes peu désireuses de vie conjugale à tenter de la même façon d'imposer leur choix.

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, IX-33, p. 228 ; voir également Wemple, « Les traditions romaine... », p. 203.

<sup>11</sup> Cité par Lantéri, *Les Mérovingiennes...*, p. 159 et suiv. Voir aussi Ganshof, « Le statut de la femme... », p. 53 et suiv.

Bien entendu, beaucoup devaient se retrouver religieuses sans l'avoir expressément demandé. Les jeunes filles de l'aristocratie, notamment, semblent avoir été de plus en plus souvent mises au couvent par leurs parents en attendant une offre de mariage intéressante et y avoir été laissées quand l'offre n'arrivait pas, ou avoir été consacrées d'emblée, dès leur entrée au monastère, en fonction du nombre de leurs frères et sœurs et des stratégies familiales adoptées en conséquence. Encore faut-il préciser que le nombre de religieuses fut toujours inférieur au nombre de religieux, donc que les familles ne se débarrassaient pas prioritairement de leurs filles. Au contraire, on a pu montrer que « les monastères féminins ont été les vrais, et sans doute les seuls monastères familiaux du haut Moyen Âge ». Les filles qu'on y installait restaient fort proches de leurs parents, en relation constante avec eux, et elles jouaient pour eux un rôle spécifique très valorisant, dans la droite ligne de leur ancien pouvoir chamanique : « c'est du côté féminin qu'il faut chercher le pan sacré du pouvoir familial. »<sup>12</sup> De toute manière, on ne devait pas davantage demander expressément aux filles leur avis pour les placer sur le marché matrimonial. Une fois religieuses, elles étaient (peut-être) privées de sexualité et (assurément) de maternité, mais du moins elles étaient soustraites à la violence sexuelle, à l'obligation génésique et à la mortalité puerpérale... Il arrivait en outre que des femmes s'échappent des couvents, alléguant la dureté de l'abbesse, ou qu'elles envoient aux orties le voile qu'elles avaient pris, invoquant la contrainte parentale ou la peur d'un mariage imposé, puis qu'elles se marient. Cela prouve en tout cas que les choix initiaux étaient réversibles.

Enfin, si c'est dans leurs murs qu'on reléguait volontiers les indésirables et autres récalcitrantes (ce qui veut dire qu'on leur assurait la vie, le gîte et le couvert), il ne faut pas en déduire que les couvents féminins étaient des prisons, comme on se l'imagine très volontiers depuis deux siècles et demi. Dès cette période en effet, et la chose sera vraie jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle au moins, leur clôture est lâche ; on en sort pour aller en mission, en pèlerinage, dans un autre monastère, chez les artisans et les commerçants du voisinage, et bien sûr dans sa famille. Du reste, dans les périodes où la pression pour le respect de la clôture s'accroît, ce n'est pas tant pour empêcher les moniales qui y vivent d'en sortir que pour interdire aux « étrangers » d'y entrer – au grand dam des laïcs qui les ont fondés ou qui les subventionnent. L'entourage du roi Thierry II s'étouffe de colère contre l'Irlandais Colomban et la clôture que le saint homme impose aux monastères vivant sous sa règle (disent ses biographes), comme dix siècles plus tard Paris se scandalisera du refus de Jacqueline Arnauld d'ouvrir le guichet de son abbaye à son père.

On trouve du reste à l'intérieur des couvents toutes sortes de compagnies, y compris des familles entières à certaines époques tardives de la dynastie carolingienne, qui considère les monastères royaux comme de grandes propriétés terriennes où l'on peut vivre en paix... Sans aller jusque là, les monastères doubles institués en France dès le milieu du V<sup>e</sup> siècle (selon une tradition venue d'Égypte et qui avait soulevé beaucoup d'intérêt chez les aristocrates romaines) recréent une sorte d'humanité idéale formée d'hommes et de femmes voués à l'étude et à la contemplation, loin du monde profane et brutal. Ils sont certes dotés de règles qu'ils n'avaient pas à l'origine, et réformés par Colomban dans le sens d'une plus grande austérité et d'une clôture plus stricte. Mais l'« extraordinaire popularité<sup>13</sup> » dont ils jouissent dans tout l'Occident (et qui parvint sans doute jusqu'à Rabelais : Thélème est un monastère mixte) laisse penser que les

---

<sup>12</sup>. Le Jan, *Femmes, pouvoir et société...*, p. 17.

<sup>13</sup>. Wemple, « Les traditions romaine... », p. 205 ; voir également *Women in Frankish Society...*, ch. 7.

commentateurs soulignant cette austérité avaient seulement l'habitude de monastères beaucoup plus ouverts sur l'extérieur, et surtout beaucoup plus dépendants des familles fondatrices. Les réformateurs carolingiens, qui n'auront pas de mots assez durs pour condamner toutes ces règles à leurs yeux fort laxistes, doivent être plus près de la vérité – même si la « débauche » qu'ils stigmatisent ne recouvre vraisemblablement qu'une certaine douceur de vivre. Le bonheur lui-même pouvait se trouver dans les relations entre hommes et femmes d'Église : en témoigne Venance Fortunat, évêque de Poitiers, notre premier grand poète courtois : ami fervent de Radegonde et d'Agnès, il ne les quitta plus dès qu'il les eut rencontrées, il écrivit comme un fou tant qu'elles vécurent, et il se tut après leur mort.

Au-delà de ce cas célèbre, la vie culturelle semble bien avoir été l'un des intérêts majeurs que les femmes ont trouvés dans la religion chrétienne, et plus particulièrement dans les monastères, au fur et à mesure que se transformait la société. C'est là, en effet, que la culture se réfugia dès fin du VI<sup>e</sup> siècle, si l'on excepte quelques rares cours princières où elle se maintint – notamment celles où des femmes imposaient leur forte personnalité<sup>14</sup>. Les écoles municipales, elles, nombreuses sous l'empire romain, et fréquentées par les deux sexes (les filles toujours en plus petit nombre) périclitèrent après sa chute. Elles disparurent presque complètement au nord de la Loire – là même où se multipliaient les monastères –, tandis que celles qui subsistaient se transformèrent de plus en plus en écoles paroissiales. La culture classique ne survécut pas à cette évolution, accélérée en outre par certaines autorités religieuses, qui avaient en horreur son paganisme et prônaient la pratique exclusive des textes sacrés ou patristiques. Le niveau culturel global de la population s'effondra, d'autant que l'invasion de l'Égypte par les Arabes mit fin à l'importation du papyrus, seul support bon marché de l'écrit.

Par contraste, l'enseignement dispensé dans les couvents d'hommes et de femmes, même réduit le plus souvent aux *best-sellers* de la culture chrétienne, n'en apparaît que plus considérable. Toutes les règles propres aux monastères féminins exigent de leurs pensionnaires qu'elles sachent lire et écrire, et les établissements se donnent les moyens de leur faire acquérir ce minimum de bagage si elles n'en disposent pas en entrant ; certaines prévoient même des punitions pour celles qui n'apprennent pas assez vite – comme pour les hommes. Les enseignements dispensés ne sont du reste pas réservés aux seules pensionnaires, mais ouverts à la jeunesse voisine des deux sexes, et les enseignantes ne sont pas cantonnées à un public féminin ; dans les monastères doubles, on trouve même beaucoup de religieuses s'adressant aux écoliers des deux sexes, qui sont parfois des petits princes dont l'éducation a été confiée à leur tante ou grand-mère. Quant au travail intellectuel auquel se livrent les plus savant-e-s, il est dans certains centres fort poussé, en fonction de la richesse des bibliothèques dont tous les monastères se dotent – celle-ci étant à la mesure des bienfaits de leurs fondateurs et fondatrices, puis de ceux de leurs protecteurs et protectrices. On connaît depuis longtemps la qualité de la vie intellectuelle autour des deux amies de Fortunat à Poitiers, de Gertrude à Nivelles, de Balthilde et Bertille à Chelles, d'Aldegonde à Maubeuge, d'Anstrude à Laon, de Rusticule à Arles... Plusieurs études récentes permettent toutefois d'aller plus loin, puisqu'il est à présent établi que des *scriptorium* ont fonctionné dans les monastères féminins ; des moniales y étaient chargées de recopier ou de traduire des textes, voire de rédiger des œuvres, à l'instar de la seconde biographe de Radegonde,

---

<sup>14</sup>. Pour la période qui nous intéresse ici, Bezzola (*Les origines et la formation...*, 1<sup>re</sup> partie) cite celles de Théodoric le Grand et de sa fille Amalasinthe à Ravenne, de Cunincpert, Liutprand et Ratchis à Pavie, de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, d'Ermengarde (femme de Lothaire I<sup>er</sup>) et de Judith.

Baudonvie, et de la première biographe d'Aldegonde, dont nous ignorons le nom. Beaucoup de ces femmes sont par ailleurs en correspondance entre elles, comme Césarie d'Arles et Radegonde, ou avec les plus grands esprits de leur temps, comme les filles de Charlemagne, retirées à Chelles, qui correspondent avec Alcuin<sup>15</sup>.

Vivre dans ces centres de culture et de civilisation au rayonnement considérable devait procurer, outre de grandes satisfactions personnelles à celles qui étaient capables d'exercer leur intelligence, une grande fierté à toutes. Ajoutons-y le sentiment de pouvoir, que plusieurs d'entre elles devaient ressentir dans chacun de ces monastères puisqu'il fallait les administrer, les restaurer, les agrandir, les protéger, conférer avec les autorités civiles et religieuses, diriger la troupe des moniales... Le pouvoir des abbesses, des prieures, des différentes officières, n'était pas un vain mot. Même dans les monastères doubles, qui pouvaient avoir à leur tête une abbesse, d'autres femmes avaient des fonctions importantes.

Au-delà de la vie « cloîtrée », d'autres modalités d'investissement des femmes dans la vie religieuse sont repérables dès cette époque. On a évoqué celles qui vivaient « dans le monde » tout en affichant leur dévouement à la cause chrétienne. La chose impliquait évidemment l'accord de leur entourage, et l'on peut même soupçonner que, sous cette condition, c'était le type d'engagement le plus acceptable pour les familles : le moins dérangeant, le plus susceptible de permettre la conciliation des responsabilités domestiques et des exigences de la vie chrétienne. Moyennant quoi, on peut imaginer qu'il était aussi l'un des plus populaires parmi les femmes décidées à agir pour leur prochain dans le nouveau cadre spirituel, d'autant qu'avant l'implantation des monastères il était le seul un peu répandu. Mais d'autres choix, beaucoup plus difficiles, doivent aussi être mentionnés. Celui des ermites, par exemple, qui témoigne à la fois de la liberté des femmes de ce temps et du rôle spirituel qu'on leur reconnaissait. « L'érémitisme féminin, chose ahurissante pour une époque d'une aussi grande violence que les temps mérovingiens, se développe », souligne ainsi Michel Rouche, qui précise que 20% des 340 ermites repérés dans le Nord de la Gaule étaient des femmes, et qu'un quart d'entre eux ou elles est à l'origine d'une création de ville ! De la même manière, on observe à partir du VIII<sup>e</sup> siècle la progression des recluses, « autre technique de relation de la femme avec les hommes [qui] lui donne une certaine autorité sur le plan spirituel puisqu'elle est consultée très souvent »<sup>16</sup>.

On peut comprendre que des esprits chagrins, nourris aux sévères préceptes de Paul et des Pères de l'Église<sup>17</sup>, aient vu du plus mauvais œil cette évolution de l'église de Gaule, de même que celle de la société – jusqu'en ses plus hautes sphères – sous le patronage des rois et des reines franques. Leurs critiques ne sont pas rares, mais elles demeurent longtemps marginales. C'est l'instrumentalisation croissante de l'église romaine par le pouvoir politique qui va permettre aux « durs » de commencer à démanteler la mixité qui caractérisait la vie religieuse des premiers siècles de l'histoire de France.

---

<sup>15</sup>. Voir Wemple, « Les traditions romaine... », p. 202-209, 212-214 et *Women in Frankish Society...*, ch. 8 ; Nelson, « Women at the Court... », p. 43 et suiv. ; Lantéri, *Les Mérovingiennes...*, p. 42-49, 61-71.

<sup>16</sup>. Rouche, « Les religieuses, des origines au XIII<sup>e</sup> siècle... », p. 21-22.

<sup>17</sup>. Voir chapitre 8, première partie.

## La tentation de l'ordre masculin

À l'heure où se fondent les premiers royaumes barbares, on l'a dit, la faiblesse des successeurs de Pierre est immense. Les évêques de Rome ont beau se succéder au palais du Latran (pour ceux qui ne sont pas emprisonnés, exilés ou déposés), ils ont beau décréter et théoriser (par exemple la doctrine de leur primauté sur l'ensemble de la chrétienté), ils ne sont pas en mesure de peser sur le clergé occidental, et surtout pas sur celui de Gaule. Ce dernier, dopé par ses succès et la richesse des expériences en cours sur son immense territoire, se considère comme le premier d'Occident ; il se développe loin des directives venues de Rome, et bientôt, hors de toute directive. En effet, si ses responsables se réunissent régulièrement en conciles nationaux jusqu'au début du VII<sup>e</sup> siècle, ils cessent ensuite de le faire jusqu'à l'avènement des Carolingiens. Les divisions politiques auxquelles ils sont mêlés, les possibilités qui leur sont offertes moyennant collaboration avec les groupes dirigeants, la variété des *desiderata* des puissants et des puissantes pour lesquels ils travaillent, la possibilité de plus en plus courante d'acheter sa mitre, et bien entendu la « production » de prélats *ad-hoc* par la monarchie (qui en crée parfois de toutes pièces en quelques jours), relâchent les liens corporatistes ou doctrinaires, favorisent l'autonomie croissante de chacun vis à vis des autres et de Rome. On conçoit que les prélats des premières dynasties n'aient pas fait de zèle auprès des rois pour leur reprocher leurs concubines, leurs bâtards, leurs répudiations, leurs crimes et leurs guerres.

Si une bonne partie des évêques de Gaule s'accommode de cette évolution, qui sert leurs intérêts à court terme sans mettre en danger la dévotion due au Seigneur (au contraire : ses maisons et ses serviteurs se multiplient !), une autre partie en perçoit les dangers. La laïcisation de l'épiscopat et sa dépendance grandissante vis-à-vis de la monarchie privent en effet le clergé traditionnel de débouchés, en même temps qu'elles sapent les bases de son indépendance – c'est-à-dire de son pouvoir. À terme, elles mettent en péril la fonction elle-même, théoriquement fondée sur la piété, la connaissance des textes sacrés, la sagesse, la chasteté... Pour s'opposer à cette « déliquescence », une fraction des évêques réagit par la restauration de la discipline ecclésiastique, croisade au cours de laquelle ils trouvent et l'appui de Rome et le soutien des misogynes, toujours bien représentés dans l'Église.

Leurs efforts se laissent entrevoir, d'un concile à l'autre, à travers les décisions qui y sont prises, de même que la stratégie mise au point pour que le roi les approuve et que la majorité des évêques s'y rallie, au moins verbalement. Sur la question de la chasteté du clergé, par exemple, ils encouragent les assemblées à réitérer les règles de vie communément admises, à condamner en leur nom quelques prélats particulièrement en tort (et sûrement absents), et à consolider ces règles en les étendant petit à petit. Ainsi, concernant les ecclésiastiques qui ont rejoint l'Église suite à une conversion relativement tardive, la règle adoptée tout d'abord est que les hommes mariés doivent s'abstenir de tout commerce sexuel avec leur épouse, que ceux qui sont encore célibataires ne doivent pas convoler ni les veufs se remarier. Le concile de Tours, en 567, pousse le bouchon plus loin : l'évêque ne devra plus cohabiter avec son épouse, même chastement ; en revanche, il devra dormir en compagnie d'une troupe de jeunes clercs – mais surtout pas d'un seul ! Le concile interdit formellement aux ecclésiastiques de dormir à deux dans le même lit ou dans la même cellule... Ces renforts exceptionnels ne peuvent évidemment être mobilisés que pour les évêques – qui n'acceptent d'ailleurs pas tous de se plier à cette nouveauté ; de fait c'est la professionnalisation du clergé et l'extension du recrutement d'hommes jeunes qui viendra à bout des *episcopoiæ*. Quant au

célibat des prêtres, il n'entrera pas dans les mœurs avant le XII<sup>e</sup> siècle. En attendant, on fait pression sur les épouses, ou plus exactement sur les familles qui seraient tentées de tisser une alliance matrimoniale avec un ecclésiastique : en 585, le concile de Macon prononce l'interdiction du remariage des veuves de prêtres, diacres, sous-diacres, exorcistes et acolytes (rien n'est dit des *episcopix*, socialement intouchables), et menace les récalcitrantes d'internement à vie dans un monastère.

D'autres mesures visent à l'abaissement de la position des femmes dans l'appareil. Les partisans de la rigueur sont là sur un terrain plus solide – ce qui ne veut pas dire qu'ils ont, pour l'instant, plus de succès. En effet, si la patristique a déjà produit toute une littérature antiféministe, et si la perspective de renforcer les prérogatives masculines ne peut qu'être agréable à ceux qui en jouissent, en pratique il n'est pas possible de se passer de la contribution des femmes au travail d'évangélisation dans une société encore très faiblement christianisée. Ils savent aussi, sans doute, que leur offrir un rôle important dans la nouvelle religion est le seul moyen efficace de les faire renoncer aux anciennes – qu'il s'agisse du chamanisme des Barbares ou de la « religion sauvage » qui continue d'avoir cours un peu partout dans le monde indo-européen, véritable plaie pour l'église chrétienne qui ne parvient pas à l'éradiquer. « Que nul ne croie aux devineresses<sup>18</sup> », aurait ordonné Éloi dans un sermon... Mais pour cela il faudrait les intégrer dans l'Église, comme on bâtit des chapelles près de sources sacrées, comme on loge des fêtes de saints le jour de la célébration de divinités anciennes... Or c'est justement contre quoi se battent les « durs ».

Ainsi le diaconat féminin, déjà vilipendé en 441 et 517, est-il « aboli » par le concile d'Orléans de 533, puis à nouveau en 567... Les diaconesses disparaissent alors plus ou moins de l'église franque, absorbées dans le monachisme, tandis que l'institution se maintient en Italie et surtout à Constantinople. Les *conhospitæ* sont également honnies. En 517, réitérant l'interdiction du service de l'autel par des femmes prononcée par le concile de Nîmes en 394, trois évêques tancent les prêtres bretons qui souffrent auprès d'eux ces *mulierculæ* (« faibles femmes »), et exigent qu'elles « cessent de polluer les sacrements divins par une administration illicite ». Mais l'affaire est toujours pendante en 567, où neuf évêques, cette fois, brandissent la menace d'excommunication ; et le concile de Nantes, un siècle plus tard, doit à nouveau prescrire : « que nulle femme n'ose accéder à l'autel ou assurer le ministère presbytéral... »<sup>19</sup> En 789, quand l'habitude des conciles a repris, on s'en prend au pouvoir des abbesses : interdiction leur est signifiée de donner leur bénédiction aux hommes et de consacrer les membres de leur propre communauté – ce rite étant exclusivement réservé aux évêques. En 803, on leur interdit (ainsi qu'à toutes les religieuses) d'enseigner aux garçons. En 829, on « rappelle que les abbesses ne peuvent donner le voile à des vierges ni à des veuves, que celles ci doivent attendre trente jours après la mort de leur mari pour prendre voile<sup>20</sup> » ; la prescription – déjà formulée en 818-819 – indique que les femmes allaient se réfugier dans les couvents pour ne pas être remariées.

Les décisions conciliaires montrent par ailleurs la difficulté que posent aux prélats les femmes ayant choisi de vivre leur religion « dans le monde ». Assemblée après assemblée, ils décrètent contre elles, les sommant de choisir entre la vie laïque et la vie religieuse, leur interdisant de porter le voile si elles ne se retirent pas dans un monastère ; elles disparaîtront définitivement du paysage au cours du IX<sup>e</sup> siècle. Dans

---

<sup>18</sup>. Cité par Lantéri (*Les Mérovingiennes...*, p. 178). Voir également Grimal, « Le monde des Celtes ».

<sup>19</sup>. Cité par Lantéri, *Les Mérovingiennes...*, p. 189.

<sup>20</sup>. Dubreucq, « « Le monachisme féminin... », p. 65.

d'autres domaines, les décrets sont erratiques, ce qui peut suggérer que les prélats hésitent, ou qu'ils sont en désaccord et que les majorités fluctuent. Concernant les femmes qui se sauvent des couvents, par exemple, il est décidé qu'elles seront excommuniées le temps de leur « faute », puis qu'elles le seront à vie, puis qu'elles seront simplement enfermées (dans un couvent !)...

Au-delà de leurs contradictions, les décrets conciliaires témoignent de la volonté des réformateurs de domestiquer leurs troupes, de mettre un terme au développement anarchique d'une communauté qui échappe à leur contrôle. L'uniformisation des règles monastiques semble à cet égard être vite apparue comme un bon moyen de faire d'une pierre deux ou plutôt trois coups : rendre plus apte à l'application des directives le monde si divers du peuple voué à la prière, lui imposer une plus grande ségrégation des sexes, mieux contrôler les femmes qui le composent. Dès le VI<sup>e</sup> siècle, la règle élaborée par Benoît de Nurcie, qui prônait une discipline rigoureuse et une clôture assez stricte, apparaît au pape de Rome comme la meilleure. C'est elle que Colomban travaille à diffuser, avec la bénédiction de Grégoire le Grand, mais il s'attire les foudres des puissants. C'est elle aussi qu'entend faire adopter le moine anglo-saxon Winfrid (alias Boniface, futur saint) lorsqu'à partir de 742 il se lance dans l'évangélisation et l'organisation des églises de Germanie ; mais Winfrid travaille avec des femmes, qu'il appelle à partir avec lui « enseigner aux clercs et aux enfants de la noblesse le message des sermons célestes<sup>21</sup> » ! Parmi ses compagnes se trouvent d'ailleurs, preuve qu'il a raison, les fondatrices des premiers monastères féminins de Germanie. Pour finir, le concile de 816 généralise la règle bénédictine réformée par Benoît d'Aniane, supprimant du même coup « toutes les autres initiatives plus ou moins farfelues, d'origine irlandaise en particulier<sup>22</sup> » ; les monastères doubles, en particulier, sont rayés de la carte.

Quant à la volonté d'enfermement des moniales, régulièrement couplée à la dénonciation du relâchement des mœurs dans les couvents féminins, c'est un *leitmotiv* des conciles. En 755, alors que les conciles viennent de reprendre, on interdit aux religieuses – abbesses comprises – de quitter leurs communautés, sauf lorsqu'elles sont expressément convoquées par le roi ; la prescription est réitérée en 796, où elles se voient même interdire de partir en pèlerinage. Le concile de 836 va « jusqu'à comparer certains monastères de femmes à des lupanars, à cause du défaut de la surveillance des moniales. Il est recommandé d'y envoyer des *religiosi viri* pour y mettre bon ordre ». Celui de 844 « interdit aux moniales de revêtir des habits masculins et de se couper les cheveux sous peine d'anathème », ce qui laisse rêveur. Celui de 874 « fait état d'un scandale provoqué par la débauche de la moniale Duda qui avait eu un enfant du prêtre Huntbert. » Celui de 909 « indique que la clôture a disparu et signale des mariages de moniales. Des abbés laïques viennent vivre dans des monastères d'hommes ou de femmes avec leurs femmes, leurs enfants, des soldats et des chiens. »<sup>23</sup>

Ces attaques répétées contre les positions de pouvoir ou les marges de liberté des femmes dans l'Église débordent parfois le cadre clérical ; le « mélange des genres » est du reste fréquent dans la monarchie franque, où il arrive au pouvoir politique de légiférer sur la vie religieuse, et aux évêques de prescrire pour les laïcs. L'un des exemples les plus intéressants pour notre propos est celui du concile de Nantes (entre 658 et 660), qui exige, par son dix-neuvième canon, « Que les femmes se tiennent à l'écart des assemblées publiques et des plaids », c'est-à-dire des rassemblements des

---

<sup>21</sup>. Wemple, *Women in Frankish Society...*, p. 177 (c'est moi qui traduis).

<sup>22</sup>. Rouche, « Les religieuses, des origines au XIII<sup>e</sup> siècle... », p. 23.

<sup>23</sup>. Dubreucq, « « Le monachisme féminin... », p. 65.

grands, qui pouvaient revêtir le caractère d'un tribunal. S'autorisant de la parole de Paul (« que les femmes se taisent dans les assemblées ») et aussi de la loi théodosienne (« que les femmes n'aient en aucune façon la possibilité de défendre plus que leurs propres causes, et qu'elles sachent qu'elles ne doivent pas exposer celle d'autrui »), le canon justifie ainsi son interdiction :

[...] il est étonnant de voir que de faibles femmes [*mulierculæ*] ont le front d'agir avec audace et impudence à l'encontre des lois divines et humaines en se rendant sans cesse dans les plaids généraux et les assemblées publiques. Elles perturbent plus qu'elles n'arrangent les affaires du royaume et l'intérêt de la chose publique. Il est indécent, et même répréhensible chez les peuples barbares, pour les femmes de débattre des affaires des hommes. Et voilà que celles qui, siégeant dans leurs gynécées, n'auraient dû discuter que de leurs travaux de femmes, de tissage et de lainerie, siègent à l'assemblée publique, pour ainsi dire à la curie, et s'arrogent l'autorité sénatoriale<sup>24</sup> !

L'interdiction, toutefois, ne concerne pas celles qui auraient été convoquées par leur prince ou leur évêque, et elle est levée pour celles qui auraient été déterminées à s'y rendre « personnellement par un cas de force majeure et, dans ce cas précis, avec la permission de leur évêque. »

Les interdits en apprennent souvent fort long sur le réel. En l'occurrence, celui-ci témoigne de la participation de femmes à la vie publique, bien au-delà des reines et des princesses des familles dirigeantes (qui ne seraient pas désignées comme *mulierculæ*). Il témoigne aussi de l'habileté de certaines à défendre des causes politiques ou judiciaires. Reste à préciser que ce concile est contemporain du règne de Balthilde, qui n'avait pas que des amis mais qui n'est peut-être pas visée ici, la reine *devant* participer aux plaids. Il ne semble pas, du reste, que cette interdiction ait été davantage suivie d'effet que les autres : elle sera réitérée par Reginon de Prüm au IX<sup>e</sup> siècle et par Burchard de Worms au XI<sup>e</sup> siècle.

Est-ce aussi à la pression masculiniste que l'on doit l'annulation drastique de certaines mesures favorables aux femmes dans la version en 100 titres de la Loi salique ? Le prix pour le meurtre des femmes y tombe par exemple à des planchers inconnus jusqu'alors : 300 sous pour la femme mariée morte enceinte (au lieu de 700), 100 pour celle qui a été tuée avant la puberté (au lieu de 200)<sup>25</sup>. La version de Charlemagne rétablira les taux primitifs – preuve que, pas plus que sur les autres terrains, la dégradation brutale de la situation des femmes n'était à l'ordre du jour. Quant au lent grignotage de leur position dans la famille, c'est autre chose, puisqu'on a vu que la filiation paternelle progressait d'une version à l'autre.

La restauration de l'ordre ecclésiastique – rêve caressé par certains depuis le lendemain de l'Ascension – peine donc à advenir dans le premier royaume chrétien d'Occident. L'effort n'en est pas moins réel, et il est patent que la moulinette ne tourne plus tout à fait dans le vide à partir du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. Une fois de plus, c'est le contexte politique qui donne la clef de ce progrès : s'ils n'avaient tout à coup reçu une aide extérieure déterminante, il est à parier que les promoteurs de cette restauration seraient restés de tristes émules de Sisyphe.

Cette aide extérieure, ce sont les Carolingiens qui la leur apportent. À leur arrivée au pouvoir, en effet, ils n'ont aucune légitimité. Charles Martel a beau avoir fait des miracles en matière de sauvegarde du royaume et détenir une bonne partie de la puissance politique réelle, il n'ose pas se proclamer roi : son grand-père Grimoald s'est fait

---

<sup>24</sup>. Cité par Lantéri, *Les Mérovingiennes...*, p. 229-230.

<sup>25</sup>. Voir Ganshof, « Le statut de la femme... », p. 51.

massacrer pour avoir tenté de le faire, son père Pépin de Herstal s'est contenté du titre de *dux Francorum*, et lui-même – un bâtard, dit l'Église – en a fait autant. Son fils Pépin le Bref ose le faire, mais avec l'aide de l'évêque de Rome, Zacharie : celui-ci donne son feu vert au coup d'État en 750, moyennant la protection des Francs contre une nouvelle attaque des Lombards sur Rome. Pépin se fait alors sacrer roi, une première fois à Soissons en 751, par des évêques qui organisent à cette occasion une cérémonie inédite (le roi est « oint du saint chrême », comme le sont à leur consécration prêtres et évêques), une seconde fois à Saint-Denis en 754 par Étienne II en personne. L'ascenseur est renvoyé sans délais : Pépin chasse les Lombards de l'Italie centrale l'année même, et il les bat de nouveau en 756, octroyant alors à son allié de larges territoires qui vont de Rome à l'Émilie ; l'État pontifical est né. Nouveau coup de main réciproque à la fin du siècle : en butte à l'aristocratie romaine, Léon III fait appel au fils de Pépin, Charles, déjà auréolé du titre de *magnus* que lui a décerné le pape précédent. Charles débarque à Rome, montre les dents, remet Léon sur le siège d'où il était tombé et se fait couronner empereur par lui, donnant donnant (800) ; le titre impérial, disparu depuis près de cinq cents ans, ressuscite.

En même temps qu'ils confortent leur propre pouvoir politique, les premiers Carolingiens mettent donc la papauté en selle : alliés des plus puissants monarques de l'Occident, les évêques de Rome devenus eux-mêmes chefs d'État se passeront désormais de l'approbation de Constantinople pour être élus, et ils seront (bientôt) les seuls à être appelés *papes* – titre auparavant donné à tous les dignitaires ecclésiastiques de l'aire gréco-romaine. Ils lui donnent également des moyens financiers considérables, puisque Pépin institue la dîme, cet impôt dû par les laïcs (riches) à l'Église et qui correspond au dixième de leurs revenus. Enfin, ils l'aident à reprendre en main le clergé occidental, en favorisant dans les immenses territoires soumis à leur autorité l'adoption généralisée de la règle bénédictine revue et corrigée comme on a vu, et la diffusion de recueils liturgiques qui « introduisent partout des prières et des formules rituelles venues de Rome, aux dépens des pratiques locales ou franques<sup>26</sup> ». Ces largesses viennent en contrepartie des nombreuses confiscations de terres de l'Église inaugurées par Charles Martel et poursuivies par ses successeurs, qui récompensent de la sorte leurs fidèles laïques aussi bien que religieux. On conçoit que la papauté n'ait pas vu d'un mauvais œil cet échange pas vraiment standard : les spoliés devaient plutôt être des adversaires de la politique de l'axe Rome-Aix-la-Chapelle. Et le tout s'accompagne d'un effort de formation intense du clergé masculin, surtout séculier, qui sert les deux parties. Réorganisé, hiérarchisé, il est en effet appelé à collaborer au renforcement du pouvoir des nouveaux empereurs sur les populations nouvellement ou anciennement soumises – et dont beaucoup sont plutôt rétives ; il leur faut dix ans pour soumettre l'Aquitaine, près de trente pour s'imposer en Saxe... Ce dont ils ont besoin n'est pas tant de gens abîmés dans la prière que de « cadres » dévoués qui transmettront la « bonne parole » : celle de Rome bien sûr, mais surtout la leur. D'où les écoles.

À quoi servent les moniales, alors ? À prier, sans doute, puisqu'il en faut bien qui se vouent à cette tâche. Mais on ne s'étonne pas de voir se durcir le ton des misogynes. On ne s'étonnera pas non plus de la baisse d'intérêt croissante, de la part des autorités ecclésiastiques, au-delà de leurs interdictions et fulminations, envers le monde religieux féminin. En 755, par exemple, le concile de Verneuil impose aux gens des deux sexes désireux de se consacrer à Dieu de choisir entre la règle bénédictine et le clercat ; mais si les règlements pour les chanoines sont rédigés dans les dix ans qui suivent, rien

---

<sup>26</sup>. Gauvard, *La France au Moyen Age...*, p. 84.

n'est fait pour les chanoinesses pendant... cent cinquante ans. Parallèlement, de 742 à 888, les synodes enjoignent inlassablement les ecclésiastiques à ne plus cohabiter avec aucune de leurs parentes (et non plus seulement leurs épouses). Il s'agit bien, d'un côté, de « transformer le clergé en un corps de célibataires<sup>27</sup> », et de l'autre, de faire disparaître du monde toutes les créatures non dotées d'un maître civil.

C'est dans ce contexte de raidissement dogmatique de l'appareil, de tentative de remise au pas du monde monacal féminin et d'instauration de l'ordre politique carolingien que, dans des abbayes masculines, sont rédigées les premières chroniques relatant l'histoire des Francs. À vrai dire, la toute première échappe à cette définition : elle est d'un évêque gallo-romain, et elle date des règnes de Sighebert-Gontran-Chilpéric. Les *Dix Livres d'histoire* de Grégoire de Tours, écrits entre 575 et 594, retracent (après un résumé de l'histoire du monde antique) le règne de Clovis et ses suites, jusqu'à la période que lui-même, prélat de grande famille auvergnate au service du roi Sighebert, avait vécue. Les meurtres à répétition de ces premières décennies y sont narrées sans complaisance, mais aussi bien d'autres événements politiques et religieux. Le rôle des reines y est sobrement évoqué, notamment celui de Frédégonde, décrite comme une arriviste peu scrupuleuse, qui ne recule pas devant le meurtre, et celui de Brunehilde, que l'évêque avait bien connue, dont il mentionne les actes jusqu'en son âge mûr, sans l'accuser d'aucun forfait.

En revanche, le premier des moines chargés de poursuivre le récit de Grégoire invente à Brunehilde une belle fin de carrière. À en croire cet auteur (qu'au XVI<sup>e</sup> siècle on nommera Frédégaire), après l'assassinat de son fils Childebert II, la Wisigothe s'est imposée auprès de l'aîné de ses petits-fils, Théodebert ; mais bientôt elle a fait tuer un seigneur de sa cour, provoquant ainsi son renvoi d'Austrasie. « Trouvée seule par un pauvre homme dans la Champagne », elle s'est fait accompagner chez son autre petit-fils, Théodoric. Là, elle a séduit (à plus de cinquante ans...) un homme qu'elle a fait nommer maire du palais, et elle s'est rendue coupable de divers forfaits. Elle a notamment fait tuer deux hommes et couper les pieds d'un troisième (dont deux, tout de même, étaient responsables du meurtre de son amant). Elle a aussi cherché à dresser ses fils l'un contre l'autre – origine des nombreuses guerres qu'ils se sont livrées par la suite. Elle a également poussé à la lapidation de saint Didier, et à l'exil de saint Colomban. En bref, « le vieux serpent se glissa dans l'âme de [...] Brunehaut, qui était une seconde Jézabel ». Pour finir, elle a été « trahie par Wernachaire, maire du palais, et par la plupart des grands du royaume de Bourgogne », qui complotèrent contre elle « pour qu'aucun des fils de Thierry [Théodoric] n'échappât, qu'on les tuât tous avec Brunehaut, et qu'on donna leur royaume à Clothaire ». Après que son armée se soit évanouie comme par enchantement,

Brunehaut fut amenée en présence de Clothaire ; celui-ci, plein de haine contre elle, il lui imputa la mort de dix rois francs, à savoir Sighebert, Mérovée, son père Chilpéric, Théodebert et son fils Clothaire, Mérovée fils de Clothaire, Thierry [Théodoric] et ses trois fils, qui venaient de périr. L'ayant ensuite tourmentée pendant trois jours par divers supplices, il la fit mener à travers toute l'armée, assise sur un chameau, puis attacher par les cheveux, par un pied et par un bras, à la queue d'un cheval extrêmement fougueux ; et ses membres furent brisés par les coups de pied et la rapidité de la course du cheval.<sup>28</sup>

De fait, les dix morts imputées à Brunehilde ne lui reviennent pas, aux dires mêmes de « Frédégaire ». Les deux premières, dont il ne parle pas (elles sont antérieures au début

---

<sup>27</sup>. Wemple, « Les traditions romaine... », p. 211.

<sup>28</sup>. Frédégaire, *Chronique...*, p. 182, 204 (le chameau sort sans doute de l'imagination fertile d'un copiste).

de sa chronique) concernent ses deux maris, autrement dit ses meilleurs soutiens<sup>29</sup>. La troisième ne lui est pas imputée dans ce texte, et les suivantes le sont à d'autres causes que la violence, ou à d'autres agents qu'elle : Théodebert a vraisemblablement été tué par son frère Théodoric, son fils a été massacré par l'un de ses soldats, Théodoric est mort d'un « flux de ventre », et c'est Clothaire lui-même qui a fait tuer ses fils – deux seulement, d'ailleurs<sup>30</sup>. C'est bien la « haine contre elle » qui fait ainsi parler le vainqueur des combats – mais ce n'est pas ainsi qu'un jour on lira ce passage.

D'autres moines, à Saint-Denis peut-être, en Neustrie assurément, sont à la fin du VII<sup>e</sup> siècle chargés d'écrire un *Liber historiae Francorum* (« Livre de l'histoire des Francs »). Ceux-là brodent à l'inverse sur Frédégonde – héroïne de leur patrie. Ils mettent au point un épisode qui deviendra un jour fameux, autour de la bataille de Droizy (592). En organisant une marche de nuit, l'habile reine a permis aux Neustriens de surprendre, puis de battre les Austrasiens, pourtant très supérieurs en nombre. Tenant à bout de bras son fils à peine né, elle n'a pas cessé d'appeler les guerriers au combat, et d'entretenir leur courage... Elle a ainsi sauvé le royaume, le conservant pour qu'il revienne à Clothaire II. Ces moines font par ailleurs un autre rêve – sans doute commandité par leur hiérarchie. Ils inventent au grand peuple des Francs un passé fabuleux. Leur véritable ancêtre ? Francion, fils de Priam. De Troie à l'ouest du Rhin, ses descendants ont fait un long, très long voyage à travers l'Europe ; et un jour, au V<sup>e</sup> siècle, alors qu'ils étaient encore de l'autre côté du fleuve et que régnait sur eux le roi Pharamond, quatre grands du royaume ont rédigé la Loi salique... Un peu plus tard, au VIII<sup>e</sup> siècle, d'autres moines reprennent cette histoire dans une *Gesta regum Francorum* (« Histoire du royaume des Francs ») ; leur contribution, à eux, est de transformer ces « quatre grands » en « conseillers du roi »<sup>31</sup>.

Les premiers « biographes » de Brunehilde et de Frédégonde ont donc vu le jour, comme les premiers « historiens » de la Loi salique. Ces différentes trouvailles sont promises au plus bel avenir, et destinées, un jour, à se rencontrer. Pour l'instant, toutefois, ces amorces de légendes n'ont rien à faire les unes avec les autres, et elles n'ont sans doute que bien peu de lecteurs, confinées qu'elles sont dans les bibliothèques de quelques monastères. La dernière est en outre bien moins amusante que les deux autres : pour rêver vraiment sur la Loi salique, les « quatre conseillers » et le roi Pharamond, ce n'est pas moine qu'il faut être. Or ceux que cette histoire fera longuement gamberger n'existent pas encore. Quant aux autorités politiques, elles se contentent pour l'instant du « grand prologue » mis en exergue de la Loi salique.

---

<sup>29</sup>. Le second notamment, Mérovée, fils de Chilpéric, elle l'avait épousé peu après le meurtre de Sighebert, vraisemblablement pour renforcer sa position, alors qu'elle était prisonnière en Neustrie. Chilpéric avait fait arrêter son fils, avant de le faire tuer.

<sup>30</sup>. « Théodebert fut conduit enchaîné à Châlons ; son jeune fils, nommé Mérovée, fut saisi, par ordre de son oncle : un soldat le prit par les pieds, le frappa contre une pierre, et lui brisa la cervelle. » (*ibid.*, p. 201). Après l'arrestation de Brunehilde, « Clothaire fit tuer Sighebert et Corbus. Touché de compassion pour Mérovée, qu'il avait tenu sur les fonts de baptême, il le fit emmener secrètement en Neustrie, et le recommanda au comte Ingobad. Mérovée vécut plusieurs années dans le pays. » (p. 204).

<sup>31</sup>. Voir Beaune, *Naissance de la nation...*, p. 359 (l'historienne confond ici Frédégaire avec l'auteur anonyme du *Liber Historiae Francorum*).

\*

\* \*

La construction de l'empire franc concourt ainsi à une transformation profonde de l'église qu'avaient établie Gallo-Romains et Mérovingiens, et, pour ce qui concerne les femmes, à la dégradation de leurs conditions d'existence et d'accès à la culture. Ce recul, toutefois, n'est encore que partiel. Il subit en outre un coup d'arrêt brutal à partir de 843, avec le démantèlement d'un empire décidément trop vaste à gérer, confronté à l'ambition de ses monarques, à la pression croissante des aristocraties locales et à celle de nouveaux envahisseurs. La « restauration de la discipline ecclésiastique » est alors loin d'être achevée, et elle rencontre partout des résistances, dont témoignent les décisions des conciles. Elle est surtout minée de l'intérieur par l'octroi de grandes abbayes à des laïcs, pratique assidue des premiers Carolingiens pour s'acheter des fidèles, ainsi que par la longue crise où la papauté elle-même entre alors.

Quant à « l'ordre masculin », s'il a assurément fait des progrès au cours de cette mutation, son extension au monde laïc – l'immense majorité des populations – est bloquée par le mauvais exemple que donnent toujours des monarques aux épouses trop actives, aux concubines trop nombreuses, aux enfants pléthoriques, aux frères trop souvent éliminés, aux affidés trop souvent choisis sur d'autres critères que ceux du Ciel. Charlemagne lui-même a beau s'entourer de clercs célibataires et soutenir l'Église de tout son pouvoir, il vit au centre d'un harem et fait vanter l'importance des femmes de son lignage, source de sa légitimité dynastique... L'ordre masculin est aussi bloqué par des coutumes, par des schémas de pensée qui y sont étrangers, et bien sûr par tous ceux et toutes celles qui s'y opposent concrètement. Ce qu'on pourrait appeler « l'accumulation primitive du capital d'égalité des sexes » réalisée au cours des siècles qui ont suivi l'installation des Francs en Gaule travaille de toutes ses forces à réduire les efforts des partisans de la domination masculine. Et les événements se chargent de les aider. La Loi salique elle-même, où le recul des uns et l'avancée des autres s'étaient inscrits, sombre avec l'Empire. On va l'oublier pour des siècles.